

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	13	14

1-0709/2023

Date de la convocation

1^{er} septembre 2023

Date d'affichage

1^{er} septembre 2023

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 7 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET).

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BRITIS.

Objet : avenant au contrat de travail de la Secrétaire de Mairie

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi de Secrétaire de Mairie a été créé par délibération en date du 23 août 2019 qui est actuellement pourvu par le recrutement d'un agent en Contrat à Durée Indéterminée depuis le 1^{er} octobre 2022.

Il indique que le traitement relatif à cet emploi pourrait être revalorisé et que cet emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 452, majoré (au 1^{er} juillet 2023) 396. Les revalorisations qui interviendraient pour les fonctionnaires s'appliqueraient à cette échelle indiciaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 452.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

